

N° 2018-AR06

Août 2018

# AGRESTE Centre-Val de Loire

## Analyses et résultats



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



# Les industries agroalimentaires emploient 13 000 salariés en Centre-Val de Loire en 2015



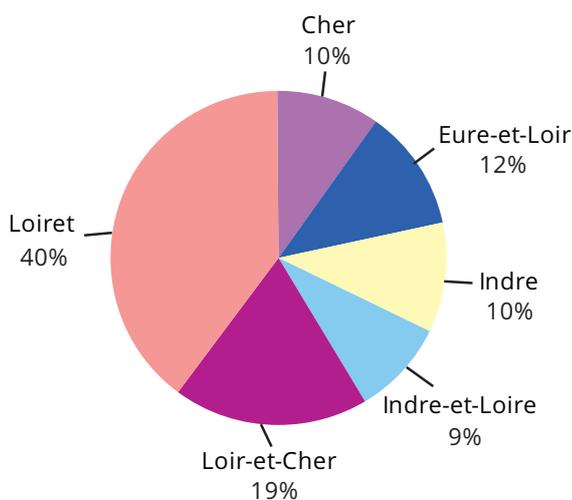
En Centre-Val de Loire, l'industrie agroalimentaire emploie 13 000 salariés, en majorité dans le Loiret. Boulangerie-pâtisserie-pâtes alimentaires et industrie de la viande sont les plus pourvoyeuses d'emplois. Dans la majorité des secteurs, le taux de valeur ajoutée régional dépasse le taux national. Avec des dépenses consacrées à la protection de l'environnement qui triplent en un an, le Centre-Val de Loire devient une des régions les plus vertueuses dans ce domaine.

## 40 % des emplois occupés le sont dans le Loiret

L'industrie agroalimentaire représente 10 % des salariés de l'industrie manufacturière, soit 5 points de moins que la moyenne française. Elle emploie 13 000 salariés répartis sur 655 établissements. Le Loiret concentre l'activité, les nombreux établissements d'Indre-et-Loire étant souvent des

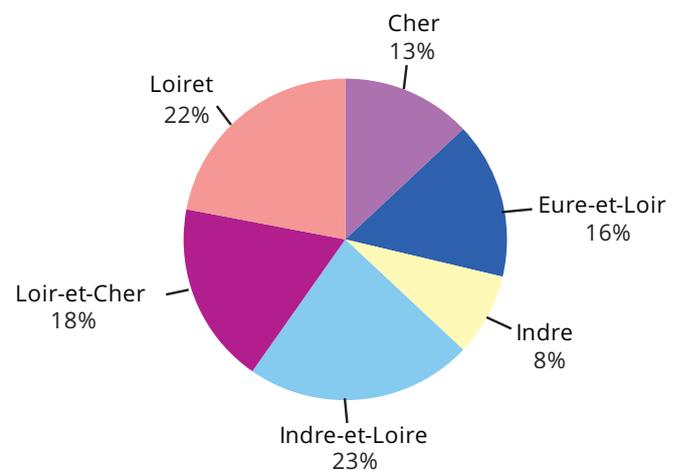
unités de petite taille. Avec 3 % des emplois nationaux en 2015, le Centre-Val de Loire reste loin de régions où l'industrie agroalimentaire est historiquement implantée, Bretagne en tête, suivie de Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.

Répartition des effectifs au 31 décembre en département



Source : Insee - Clap 2015, traitements Draaf CVL

Répartition des établissements en département



Source : Insee - Clap 2015, traitements Draaf CVL

Champ : IAA hors artisanat commercial (charcuterie, boulangerie et pâtisserie) hors tabac et commerce de gros. Établissements implantés en Centre-Val de Loire.

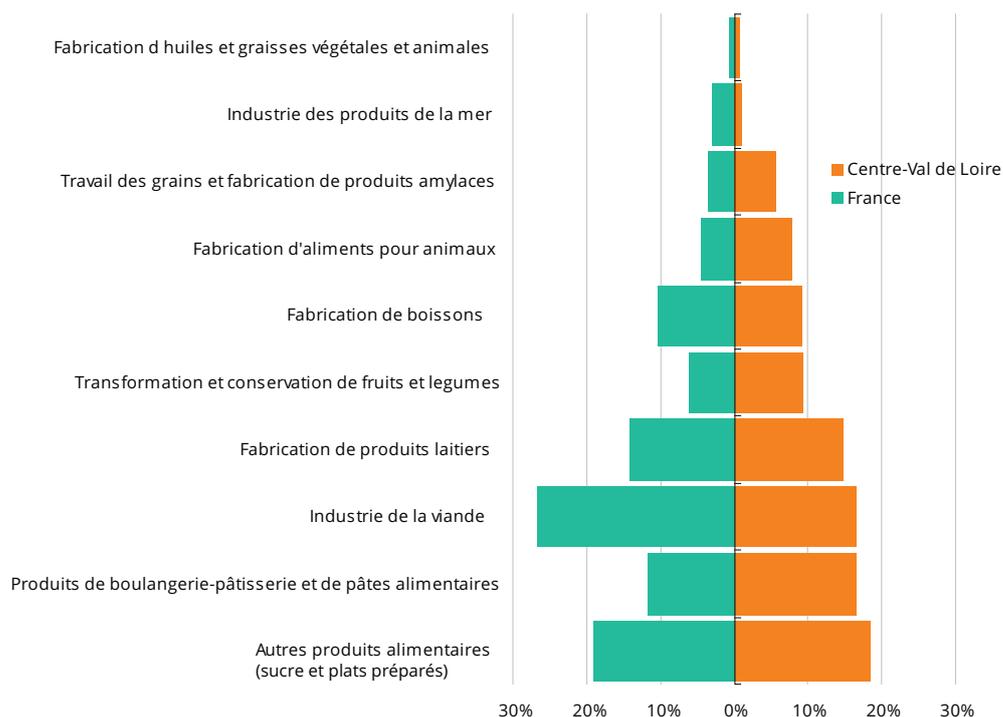
## Boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires dynamisent l'industrie agroalimentaire

En matière d'emploi, à côté du sucre, l'industrie de la boulangerie-pâtisserie-pâtes alimentaires et celle des viandes représentent le plus fortement le Centre-Val de Loire avec 2 200 postes à parts égales. Les effectifs du secteur de la fabrication de boissons sont deux fois moins nombreux, comme ceux de la transformation et conservation des fruits

et légumes. Plus de la moitié des postes occupés le sont dans ces quatre secteurs.

Si la part des emplois consacrés à l'industrie boulangère dépasse le niveau national, c'est au détriment de l'industrie des viandes dans une région davantage spécialisée dans les cultures céréalières que l'élevage.

## Emplois et secteurs d'activité

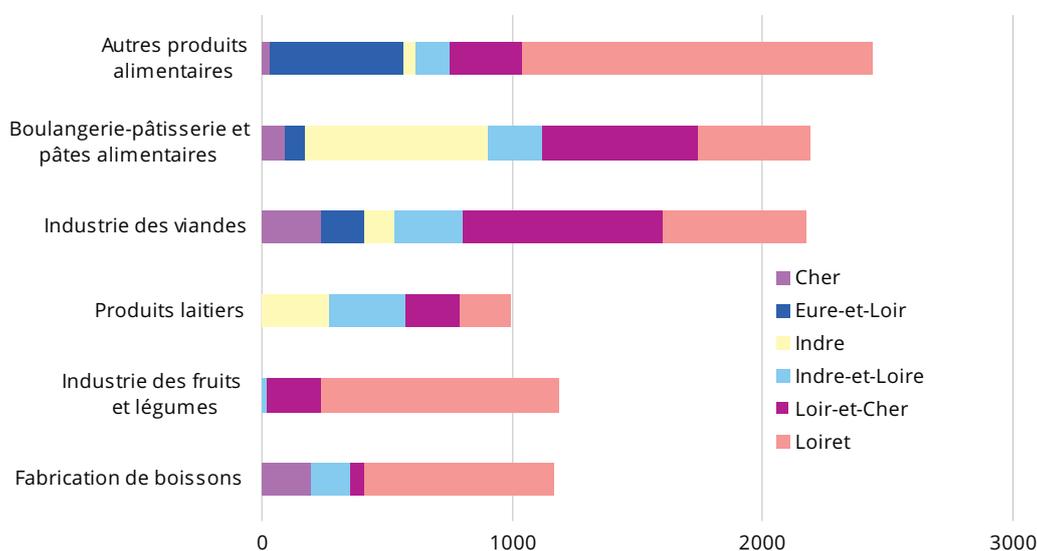


Source : Insee - Clap 2015, traitements Draaf CVL

Le Loiret, avec ses infrastructures de transport et sa localisation centrale, concentre 40 % des emplois : l'industrie des fruits et légumes, la fabrication de boissons, de sucre et de plats préparés y sont bien représentées. La production de betteraves sucrières et de légumes de plein champ sur des grandes exploitations céréalières est essentiellement transformée dans le Loiret.

Un emploi régional sur trois en fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie-pâtes alimentaires est occupé dans l'Indre, porté notamment par les établissements Barilla et Michel Kremer. Le Loir-et-Cher qui regroupe 37 % des emplois régionaux de l'industrie des viandes où Société Nouvelle de Volaille se positionne bien, occupe aussi une place importante dans la région.

## Les emplois départementaux



Source : Insee - Clap 2015, traitements Draaf CVL

## Principaux établissements implantés dans le Centre-Val de Loire en 2015

Raison sociale	Localisation	Effectifs salariés au 31/12/15	Activité principale
LAITERIES H. TRIBALLAT	18	501 à 700	Fabrication de produits laitiers
MARS PF FRANCE	45	501 à 700	Fabrication d'aliments pour animaux
LAITERIE DE SAINT-DENIS DE LHOTEL	45	251 à 500	Fabrication de boissons
ST MICHEL CONTRES	41	251 à 500	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
S N V	41	251 à 500	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
BARILLA FRANCE	36	251 à 500	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
LES CRUDETTES	45	251 à 500	Transformation et conservation de fruits et légumes
ANTARTIC A.S.A.	45	251 à 500	Transformation et conservation de fruits et légumes
SAVANE BROSSARD	45	251 à 500	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
TRADIVAL	45	251 à 500	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
NOVANDIE	28	251 à 500	Fabrication de produits laitiers
CARGILL FOODS FRANCE	45	201 à 250	Fabrication d'autres produits alimentaires
PATISSERIE MICHEL KREMER	36	201 à 250	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
TEREOS FRANCE	45	201 à 250	Fabrication d'autres produits alimentaires

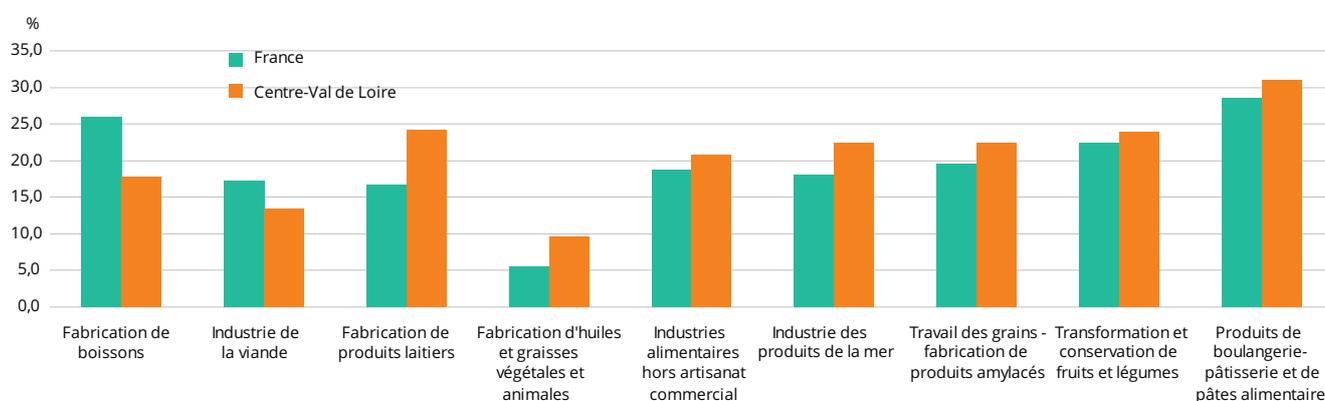
Source : Insee – Clap 2015

## Un taux de valeur ajoutée supérieur au niveau national dans la plupart des secteurs

Dans notre région, le taux de valeur ajoutée est le plus important pour la fabrication des produits de boulangerie-pâtisserie-pâtes alimentaires. Il est plus élevé qu'en France

dans la plupart des secteurs d'activité et plus particulièrement les produits laitiers et corps gras, la fabrication de boissons et industrie de viandes faisant exception.

## Taux de valeur ajoutée



Source : Esane 2015, Insee

## L'une des régions qui investit le plus pour protéger l'environnement

En 2015, l'industrie agroalimentaire investit 20 millions d'euros pour protéger l'environnement contre 7 millions un an auparavant, positionnant la région à la 4<sup>e</sup> place française.

La quasi-totalité de ses investissements est dédiée à la protection de l'environnement, seulement 3 % à des outils de production plus performants en matière environnementale.

Les secteurs des « autres produits alimentaires » et des « produits laitiers » concentrent trois quarts des dépenses, les domaines des eaux usées et des déchets la moitié.

### Études et investissements pour protéger l'environnement par secteur d'activité en 2015

Secteur d'activité	Total des dépenses (k€)
Autres produits alimentaires (sucre, chocolaterie, confiserie, plats préparés...)	9 792
Produits laitiers	6 219
Fruits et légumes transformés	686
Boulangerie-pâtisserie, pâtes	551
Produits issus des céréales (farines, amidons et dérivés)	439
Viande	s
Poisson et produits de la pêche	s
Huiles et graisses	s
Aliments pour animaux	s
Boissons	s

Source : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2015

s : secret statistique

Champ : établissements de 20 salariés et plus des IAA (hors tabac)

### Dépenses de protection de l'environnement en Centre-Val de Loire en 2015 par domaine

k€

Eaux usées	Déchets	Air	Limitation des gaz à effet de serre	Bruits et vibrations	Sols, eaux	Sites, paysages, biodiversité	Autres domaines*
5 720	4 311	1 544	s	s	492	145	405

Source : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2015

\* rayonnement, recherche et développement sur l'environnement

s : secret statistique

Champ : établissements des IAA de 20 salariés et plus (hors tabac)

La prévention des pollutions (bacs de rétention, systèmes de drainage, protection des conduits, aménagement de zones vertes, de passages d'animaux,...) mobilise la moitié de ces investissements, contre un tiers pour les matériels de pré-

traitement, traitement et élimination des polluants (filtres, stations d'épuration, stockage des déchets, enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des carrières,...).

### Les investissements spécifiques par nature en Centre-Val de Loire en 2015

k€

Prétraitement	Mesure et contrôle	Prévention des pollutions	Recyclage, tri et valorisation
6 689	s	10 086	s

Source : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2015

Champ : établissements des IAA de 20 salariés et plus (hors tabac)

## Méthodologie

**Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) :** est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le champ concerne les établissements actifs au 31 décembre, quels que soient leurs effectifs salariés. Les industries agroalimentaires correspondent aux divisions 10 et 11 de la Naf rev.2 (hors artisanat commercial 1013B, 1071B,C,D). L'utilisation de Clap en évolution est déconseillée, car cette source n'est pas conçue pour assurer une cohérence temporelle.

**Esane (Elaboration des statistiques annuelles d'entreprises),** dispositif multisources élaboré par l'Insee, propose chaque année une photographie de la population des unités productives. Le champ statistique comporte les entreprises marchandes à l'exception des entreprises du secteur financier et des exploitations agricoles. La publication s'intéresse aux entreprises agroalimentaires (industries agroalimentaires et commerce de gros agroalimentaire hors tabac). Les secteurs d'activité concernés sont les divisions 10 et 11 de la NAF rév.2 à l'exception des sous-classes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D pour l'industrie agroalimentaire.

**Antipol (enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement dans l'industrie)** mesure l'effort réalisé par les industriels pour protéger l'environnement. Elle porte chaque année sur les investissements et les études antipollution. Tous les trois ans (2010, 2013, 2016...), elle s'intéresse aussi aux dépenses courantes engagées pour préserver l'environnement. Les résultats publiés portent sur les établissements agroalimentaires (hors tabac) de 20 salariés et plus situés en France métropolitaine et aussi, depuis 2012, dans les Dom. Ces établissements appartiennent aux sous classes 10.11Z à 11.07B de la NAF rév.2 ; les activités artisanales de charcuterie (10.13B), de cuisson de produits de boulangerie (10.71B), de boulangerie et boulangerie-pâtisserie (10.71C) et de pâtisserie (10.71D) ne sont incluses que depuis 2012. En 2015, un échantillon national de 1 724 établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus (hors tabac) a été interrogé, ce qui correspond à 3 569 établissements extrapolés.

## Définitions

**Entreprise agroalimentaire :** ensemble des entreprises dont l'activité principale au sens de la NAF rév.2 concernent les « industries alimentaires », la « fabrication de boissons », le « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants », le « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de gros de tabac manufacturé) ». Ce champ exclut les activités d'artisanat commercial.

**Artisanat commercial :** ce secteur regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie. Les codes NAF rév.2 correspondants sont respectivement : 1013B, 1071B, 1071C et 1071D.

**Établissement :** c'est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

L'effectif au 31/12 correspond au nombre de postes non-annexes présents au 31/12 dans l'établissement.

L'effectif en EQTP est la somme des ETP (Équivalent Temps Plein) de l'établissement au cours de l'année d'exercice.

**Industries agroalimentaires ou industries agricoles et alimentaires :** en termes d'entreprises (secteur) c'est l'ensemble des entreprises dont l'activité principale, au sens de la NAF rév.2, font partie des « Industries alimentaires » et de la « Fabrication de boissons » à l'exclusion de l'artisanat commercial. En termes d'activité (branche), il s'agit de l'ensemble des activités de fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac. Les secteurs d'activité concernés sont les divisions 10 et 11 de la NAF rév.2 à l'exception des sous-classes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D pour l'industrie agroalimentaire.

**Unité légale :** L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être : une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ; une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme une unité statistique.

**Secteur d'activité :** l'activité principale exercée (APE) par une entreprise est déterminée à partir de la ventilation de ses ventes et de ses effectifs selon la nomenclature d'activités française (NAF). Une entreprise appartient en totalité à un unique secteur d'activité lequel regroupe toutes les entreprises ayant la même activité principale. Le secteur d'activité constitue le cadre d'analyse le mieux adapté pour l'étude des données comptables. En effet, le compte de résultats n'est disponible que pour l'ensemble de l'entreprise.

**Le chiffre d'affaires :** il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Il exclut les subventions reçues sur les produits.

**La valeur ajoutée :** elle est égale à la valeur de la production (chiffre d'affaires) diminuée des consommations intermédiaires.

## Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny  
131, rue du faubourg Bannier  
45042 Orléans Cédex 1  
Tél : 02.38.77.40.60 - Fax : 02.38.77.40.69  
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr  
Site : draaf-centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Jean-Roch GAILLET  
Rédacteur en chef : Audrey ODDOS  
Rédacteur : Audrey ODDOS  
Composition : Florence FAURE

Prix : 2,50 €  
ISSN : 2496-5545  
Dépôt légal : à parution  
Parution : août 2018

